

CONVOCAATION

Le collège des bourgmestre et échevins invite, en conformité de l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal à assister à la prochaine réunion du conseil fixée au

mercredi, 8 mars 2023 à 8.30 heures

en la salle du conseil communal de la mairie, 1, place Grande-Duchesse Charlotte, aux fins de délibérer sur les objets cités ci-après.

Strassen, le 2 mars 2023

le collège des bourgmestre et échevins,

le Président,

le Secrétaire,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil communal du 16.11.2022, 07.12.2022 et du 14.12.2022.
2. Modification partielle du règlement général sur la circulation (modification n° 15).
3. Confirmation de plusieurs règlements temporaires sur la circulation.
4. Nominations au sein des commissions locales.
5. Approbation de plusieurs actes notariés.
6. Urbanisme :
 - a) Décision dans le cadre d'une demande de lotissement
 - b) Décision dans le cadre du PAP « ARLON-KIEM »
 - c) Décision dans le cadre du PAP « 143, RUE DU KIEM »
7. Approbation de la convention tri-partite pour la Maison des jeunes pour l'année 2023.
8. Approbation de la convention tri-partite pour la crèche Pescher pour l'année 2023.
9. Approbation de la convention tri-partite pour le club Senior pour l'année 2023.
10. Approbation de la convention tri-partite ONIS/ARIS pour l'année 2023.
11. Approbation de la convention tri-partite pour l'Office Social pour l'année 2023.
12. Approbation de la nouvelle convention dans la cadre de l'Alliance pour le Climat.
13. Approbation d'un contrat de location.
14. Approbation d'une convention avec la Croix-Rouge.
15. Affaires de personnel :
 - a) Création d'un poste de fonctionnaire communal
16. Divers.